

AR Prefecture

047-264700782-20240408-25DL2024-DE
Reçu le 09/04/2024

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du huit avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Oscar FERREIRA, , Monsieur Didier CABANES, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE, Madame Guylaine MATIAS (pouvoir de Sandrine GERARD), Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Annick ALBINO, Madame Marie-France DELSOL.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Claudette CONDUCHÉ

Excusés : Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL), Madame Sandrine GERARD (pouvoir à Guylaine MATIAS).

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 5
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 mars 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

AR Prefecture

047-264700782-20240408-25DL2024-DE
Reçu le 09/04/2024

N°25DL2024 : Objet : Prix de vente des repas à domicile aux bénéficiaires et définition des zones géographiques :

Monsieur MARSAND rappelle que c'est l'hôpital de Fumel qui est chargé de la fourniture des repas sur la zone de l'ancien canton de Fumel. Compte tenu de l'évolution des coûts des matières premières, Madame la Directrice de l'hôpital de Fumel a décidé d'augmenter ses tarifs à compter du 01 mai 2024. Il convient donc de modifier le prix de vente aux bénéficiaires.

***Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil d'Administration,***

- 1) Fixe ainsi qu'il suit le prix de vente de repas aux personnes bénéficiaires du service de portage des repas à domicile organisé par le C.C.A.S. ainsi que les zones géographiques :

Prix d'un repas livré à domicile par l'Hôpital de Fumel		
<i>Secteur géographique</i>	<i>Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
Secteur 1 : Fumel	7.50 €	8.00 €
Secteur 2 : Autres communes	8.00 €	9.00 €

- 2) Précise que ces tarifs sont applicables avec effet du 01 mai 2024.
- 3) Constate que la présente délibération a été adoptée par **14 voix pour**.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage : 10 avril 2024

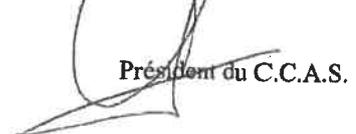
Télétransmission : 10 avril 2024

Chantal Brel
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fumel le 08 avril 2024

Jean-Louis Costes
Maire de Fumel



Président du C.C.A.S.